

# **ASSIST'FAMILLE FORMATION**

*Organisme certifié Qualiopi - NDA 11950504195*

---

## **CATALOGUE DE FORMATIONS**

**Année scolaire 2026 - 2027**

---

*Trois formations diplômantes - Un accompagnement VAE*

*Secteurs : Petite enfance - Aide à domicile - Gardiennage*

**Site Cergy : 69 rue Francis Combe, 95000 CERGY**

**Site Argenteuil : 14 Bd Maurice Berteaux, 95100 ARGENTEUIL**

Tel : 01 34 43 15 05 - [assistfamilleformation@orange.fr](mailto:assistfamilleformation@orange.fr)

[www.assistfamilleformation.fr](http://www.assistfamilleformation.fr)

# SOMMAIRE

1. **Présentation d'Assist 'Famille Formation** p. 3
2. **Notre engagement qualité** p. 4
3. **Accessibilité aux personnes en situation de handicap** p. 5
4. **Indicateurs de résultats (transparence V10)** p. 6
5. **CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance (AEPE)** p. 8
6. **CAP Gardien d'Immeubles (GI)** p. 13
7. **Titre Professionnel Assistant(e) de Vie aux Familles (ADVF)** p. 18
8. **VAE - Validation des Acquis de l'Expérience pour le Titre ADVF** p. 23
9. **Modalités de financement** p. 28
10. **Règlement et conditions générales** p. 29
11. **Contacts et informations utiles** p. 30

# I. PRESENTATION D'ASSIST'FAMILLE FORMATION

## Notre identité

Assist 'Famille Formation est un organisme de formation professionnelle continue spécialisé dans les métiers de la petite enfance, des services à la personne, de l'aide à domicile et du gardiennage. Implanté en Ile-de-France depuis plus de 10 ans, nous formons chaque année des dizaines de stagiaires aux métiers porteurs des secteurs sanitaires, sociaux et techniques.

## Notre mission

- Accompagner les personnes en reconversion professionnelle vers des métiers a forte demande sociale
- Faciliter l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi grâce à des certifications reconnues par l'État
- Proposer un accompagnement personnalisé tout au long du parcours, du positionnement initial à l'insertion dans l'emploi
- Garantir la qualité et l'adéquation des formations avec les exigences des fiches RNCP en vigueur

## Nos certifications visées

CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance - RNCP38565 (Éducation nationale)

CAP Gardien-gardiennne d'immeubles - RNCP40892 (Éducation nationale)

Titre Professionnel Assistant(e) de vie aux familles - RNCP37715 (DGEFP / AFPA)

Accompagnement VAE pour le Titre Professionnel ADVF

## Nos chiffres-clés 2024-2025

3 certifications professionnelles préparées + 1 dispositif VAE

2 sites de formation : Cergy et Argenteuil

Plus de 45 stagiaires formés par an (toutes formations confondues)

Taux de réussite global : supérieur à 88 %

Réseau de plus de 30 entreprises partenaires (crèches, EHPAD, bailleurs sociaux, services à domicile)

## 2. NOTRE ENGAGEMENT QUALITE

### La certification Qualiopi

Assist 'Famille Formation est certifié Qualiopi, label qualité obligatoire pour tous les organismes de formation financés par des fonds publics ou mutualisés (CPF, OPCO, Region, France Travail, Transitions Pro, Agefiph). Cette certification atteste de la qualité de nos processus pédagogiques et administratifs au regard du Référentiel National Qualité (RNQ) en sa version 10 applicable depuis le 1er janvier 2026.

### Notre démarche d'amélioration continue

- Recueil systématique des appréciations des stagiaires (à chaud + à froid a 6 mois)
- Recueil des appréciations des entreprises d'accueil et des financeurs
- Suivi des réclamations dans un délai maximum de 5 jours ouvrés
- Plan d'amélioration continue formalisé et traçable
- Revues de direction trimestrielles
- Veille réglementaire, pédagogique et métier active

### Nos engagements vis-à-vis des stagiaires

- Bilan de positionnement systématique à l'entrée pour adapter le parcours
- Programme détaillé remis avant le démarrage
- Planning hebdomadaire fourni à l'avance pour toute la durée de la formation
- Suivi pédagogique individualisé (formateur référent + tuteur d'entreprise)
- Médiation et accompagnement social en cas de difficulté
- Préparation aux examens et aux entretiens de jury
- Aide à la recherche d'emploi en fin de parcours

## 3. ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Assist 'Famille Formation s'engage activement dans l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Cette politique d'accessibilité universelle s'inscrit dans le cadre de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

### Locaux et infrastructures

- Site de Cergy : locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) - accès de plain-pied, sanitaires adaptés
- Salles de formation aménagées pour favoriser l'inclusion (mobilier modulable, éclairage adapté)

### Adaptations pédagogiques possibles

- Supports en gros caractères ou en format audio
- Supports numériques compatibles avec les lecteurs d'écran
- Aménagement des temps de pause et de la durée des séquences
- Personnalisation des modalités d'évaluation (1/3 temps supplémentaire, secrétaire d'épreuve, etc.)
- Possibilité de FOAD pour limiter les déplacements en cas de force majeure (neige, grève ...)
- Mise à disposition d'un tuteur de soutien individualisé

### Réseau de partenaires mobilisés

- Agefiph (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées)
- Cap Emploi du Val-d'Oise et des Hauts-de-Seine
- MDPH du Val-d'Oise (95)
- Ressource Handicap Formation (RHF) Ile-de-France
- Réseau de médecins et d'ergonomes pour l'aménagement de poste

### Procédure d'accueil

Pour toute demande d'accueil ou de formation d'une personne en situation de handicap, contactez en amont notre référente handicap. Une étude personnalisée est réalisée pour identifier les aménagements nécessaires et organiser leur mise en œuvre. Notre engagement : un retour sous 5 jours ouvrés maximum.

Référente handicap : Mme Laurienne BOSSOU

Téléphone : 01 34 43 15 05

Courriel : [laurienne.bossou@assistfamilleformation.fr](mailto:laurienne.bossou@assistfamilleformation.fr) (ou [assistfamilleformation@orange.fr](mailto:assistfamilleformation@orange.fr))

Délai de réponse : 5 jours ouvrés

## 4. INDICATEURS DE RESULTATS

Conformément aux exigences de la version 10 du Référentiel National Qualité (RNQ), nous publions ci-dessous nos indicateurs de résultats avec la période de référence, le nombre de répondants et la méthodologie utilisée. Toute donnée est vérifiable sur demande.

### Synthèse par formation - Promotion 2024-2025

Formation	Inscrits	Admis	Taux de réussite
CAP AEPE	23	20	86,9 %
CAP Gardien d'immeubles	15	13	86,6 %
TP ADVF	7	7	100 %

### Méthodologie de calcul

- Période de référence : année scolaire 2024-2025 (septembre 2024 - juin 2025)
- Source des données : relevés de notes officiels (Éducation nationale pour les CAP, AFPA pour le TP)
- Taux de présentation à l'examen : 100 % pour les 3 formations
- Taux de réussite calculé = (nombre d'admis / nombre d'inscrits) x 100

### Indicateurs complémentaires

Pour chaque formation, les indicateurs suivants sont publiés dans la fiche détaillée correspondante :

- Taux de satisfaction stagiaires (questionnaire à chaud)
- Taux de satisfaction stagiaires à froid (à 6 mois post-formation)
- Taux d'insertion dans l'emploi à 6 mois
- Taux d'insertion dans le métier visé (distinction emploi métier vs emploi alimentaire)
- Taux de poursuite d'études
- Taux d'interruption en cours de prestation et causes

### Indicateurs CFA / apprentissage

Note : Assist 'Famille Formation est habilité à délivrer les formations en apprentissage. Les indicateurs spécifiques aux CFA (taux de rupture des contrats d'apprentissage, taux d'insertion par formation et par promotion, taux d'obtention par bloc) sont calculés selon la méthodologie unifiée du Ministère du Travail et publiés sur le site Inséreuces (<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr>) lorsque les données sont disponibles.

### Vérification et traçabilité

Tous les indicateurs publiés font l'objet d'une procédure interne de calcul formalisée. Les données sources (relevés de notes, questionnaires de satisfaction, enquêtes à froid) sont archivées et tenues à disposition de l'auditeur Qualiopi et du certificateur. Les indicateurs sont mis à jour annuellement, au plus tard le 30 septembre de chaque année, sur la base des données de la promotion écoulée.

## 5. CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE

*Le contenu détaillé du CAP AEPE 2026-2027 fait l'objet d'une plaquette spécifique :*

Document de référence : Plaquette CAP AEPE 2026-2027 V10  
Code RNCP : RNCP38565 (échéance 31/12/2028)  
Dates : 21 septembre 2026 - 16 juin 2027  
Durée : 600 heures (dont 490h en entreprise)  
Tarif : 4 000 à 9 000 EUR TTC  
Référente pédagogique : Mme Nathalie MARIE

Pour les détails complets (objectifs, programme par bloc, modalités d'évaluation, débouchés, indicateurs de résultats), se référer à la plaquette dédiée.

## 6. CAP GARDIEN D'IMMEUBLES

*Le contenu détaillé du CAP Gardien d'Immeubles 2026-2027 fait l'objet d'une plaquette spécifique :*

Document de référence : Plaquette CAP GI 2026-2027 V10  
Code RNCP : RNCP40892 (échéance 25/06/2030)  
Dates : 28 septembre 2026 - 11 juin 2027  
Durée : 720 à 875 heures (dont 420h en entreprise)  
Tarif : 4 000 à 9 000 EUR TTC  
Réfèrent pédagogique : M. Mawuli NYADANU

Pour les détails complets, se référer à la plaquette dédiée.

## 7. TITRE PROFESSIONNEL ADVF

*Le contenu détaillé du TP Assistant€ de Vie aux Familles 2026-2027 fait l'objet d'une plaquette spécifique :*

Document de référence : Plaquette TP ADVF 2026-2027 V10  
Code RNCP : RNCP37715 (échéance 05/07/2028)  
Dates : 12 octobre 2026 – 24 juin 2027  
Durée : 700 à 900 heures (dont 280-320h en entreprise)  
Tarif : 4 000 à 12 000 EUR TTC  
Référente pédagogique : Mme Virginie MENDY

Pour les détails complets, se référer à la plaquette dédiée.

## 8. VAE - TITRE ADVF

*Le contenu détaillé de l'accompagnement VAE pour le Titre ADVF fait l'objet d'une plaquette spécifique :*

Document de référence : Plaquette VAE ADVF 2026-2027 V10  
Code RNCP : RNCP37715  
Durée : 32 à 35 heures sur 6 à 9 mois  
Tarif : 3 000 EUR TTC (forfait)  
Accompagnatrice VAE : Mme Virginie MENDY  
Entrée possible tout au long de l'année

Pour les détails complets (étapes du processus VAE, modalités d'accompagnement, financement France VAE), se référer à la plaquette dédiée.

## 9. MODALITES DE FINANCEMENT

Selon votre statut, plusieurs dispositifs de financement peuvent être mobilisés pour vos formations chez Assist 'Famille Formation. Notre équipe vous accompagne dans le montage du dossier de prise en charge.

### Pour les salariés

- **CPF** : Compte Personnel de Formation (CPF)
- **PTP** : Projet de Transition Professionnelle (PTP) - via Transitions Pro Ile-de-France
- **Plan de dev.** : Plan de développement des compétences de l'entreprise (via OPCO)
- **Pro-A** : Pro-A pour les salariés en reconversion interne
- **PREC** : Période de Reconversion (PREC) - dispositif entre en vigueur en février 2026

### Pour les demandeurs d'emploi

- **AIF** : Aide Individuelle à la Formation (AIF)
- **POEI** : Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POEI)
- **Region IDF** : Programmes régionaux de formation
- **Conseil Départemental** : Aides du Conseil départemental (95)

### Pour les personnes en situation de handicap

- **Agefiph** : Aides à la formation et à l'aménagement de poste
- **Fpf** : Notamment pour les agents de la fonction publique

### Autres modalités

- Autofinancement (paiement comptant ou échelonné)
- France VAE ([vae.gouv.fr](http://vae.gouv.fr)) pour les parcours VAE

### Accompagnement au montage de dossier

Notre secrétariat : Mme Rose AGBOKOU au 01 34 43 15 05 vous accompagne gratuitement dans la constitution de votre dossier de financement, quel que soit le dispositif mobilisé.

# 10. REGLEMENT INTERIEUR ET CONDITIONS GENERALES

## Règlement intérieur

Un règlement intérieur applicable à tous les stagiaires est remis lors de l'entrée en formation. Il précise les règles d'hygiène, de sécurité, de discipline, ainsi que les voies de recours en cas de litige.

## Conditions générales de vente (CGV)

Les conditions générales de vente sont annexées à la convention de formation. Elles précisent notamment :

- Les conditions de prise en charge et de paiement
- Les délais de rétractation (14 jours pour le CPF)
- Les conditions de report ou d'annulation de la formation
- Les règles de propriété intellectuelle et de confidentialité

## Réclamations et médiations

Toute réclamation peut être adressée par écrit à la direction par courriel ([assistfamilleformation@orange.fr](mailto:assistfamilleformation@orange.fr)) ou par courrier [69 rue Francis Combe – Cergy \(95000\)](#).

Réception confirmée sous 48h, traitement sous 5 jours ouvrés maximum.

En cas de litige persistant, le stagiaire peut saisir le médiateur de la consommation : Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice (CM2C) - [www.cm2c.net](http://www.cm2c.net)

## Protection des données (RGPD)

Les données personnelles recueillies sont utilisées exclusivement dans le cadre du suivi pédagogique et administratif de la formation. Elles sont conservées pendant la durée légale (10 ans pour les justificatifs financiers). Pour exercer vos droits (accès, rectification, effacement), contactez-nous par courriel.

# II. CONTACTS ET INFORMATIONS UTILES

## Direction et inscription

Direction : Mme Laurienne BOSSOU

Secrétariat / Inscriptions : Mme Rose AGBOKOU et M. Dilan DILAMA

Téléphone : 01 34 43 15 05

Courriel : [assistfamilleformation@orange.fr](mailto:assistfamilleformation@orange.fr)

Site web : [www.assistfamilleformation.fr](http://www.assistfamilleformation.fr)

## Équipe pédagogique

CAP AEPE : Mme Nathalie MARIE (référente pédagogique)

CAP Gardien d'Immeubles : M. Mawuli NYADANU (référent pédagogique)

TP ADVF (formation continue + VAE) : Mme Virginie MENDY (référente pédagogique)

Référente Handicap : Mme Laurienne BOSSOU et Mme Virginie MENDY

M. Raphaël AGBEMADON

M. Dilan DILAMA

## Sites de formation

Site de Cergy : 69 rue Francis Combe, 95000 CERGY

Site d'Argenteuil : 14 Bd Maurice Berteaux, 95100 ARGENTEUIL

## Mentions légales

Raison sociale : ASSIST'FAMILLE FORMATION

SIRET : 528 509 698 00023

Code APE/NAF : 8559 (Formation continue d'adultes)

Numéro de déclaration d'activité (NDA) : I1950504195 (enregistre auprès du préfet de la Région Ile-de-France)

Exonération TVA : article 23-1 loi de finances rectificative 1993

Certifie Qualiopi (RNQ V10)